

Ecole publique de Roz-Landrieux
5, rue de l'église
35120 Roz-Landrieux
02.99.48.03.48
ecole.0350438L@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 9 novembre 2021

Personnes présentes : M. Douce, Mme Duchemin, Mme Pauly, Mme Poirier, M. Lecocq, Mme Biou, Mme Cornée, (représentant(e)s des parents d'élèves) ; M. Robinault (DDEN) ; M. Mainsard (maire), Mme Ridard (adjointe au maire) ; Mme Michel, Mme Le Bihan, M. Le Calvez, Mme Leduc, Mme Barotte, (enseignant(e)s) et M. Lebeslour (directeur).

Personnes excusées : Mme Goron, Mme Lopin, Mme Métairie, Mme Clément, Mme Hayer, Mme Robert, M. Ollivier, Mme Lefort-Oger.

Rédacteur du compte-rendu : Loïc Lebeslour

1. Présentation des membres du conseil d'école, résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Participation : 59,20%

Six titulaires élus : M. Douce, Mme Goron, Mme Duchemin, Mme Pauly, Mme Poirier, M. Lecocq.

Six suppléants élus : Mme Lopin, Mme Biou, Mme Métairie, Mme Cornée, Mme Clément, Mme Hayer.

Le rôle des représentants des parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un **rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école (école primaire) ou aux conseils d'administration (collège, lycée) et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement et votent le projet d'établissement dans le second degré.

Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus territoriaux** (commune pour l'école primaire et département pour le collège).

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou d'administration, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Les missions du conseil d'école ou du conseil d'administration

Le conseil d'école ou d'administration **vote le règlement intérieur de l'école ou de l'établissement**. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'**adoption du projet d'école ou d'établissement** proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école ou d'administration **donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement**. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc.

Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école réunit notamment **le directeur de l'école, le maire ou son représentant, les professeurs de l'école, les représentants des parents** (égal au nombre de classes) ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale.

Au collège ou au lycée, la composition et le nombre de représentants au conseil d'administration diffèrent en fonction de la taille de l'établissement. Y siègent notamment des membres de l'administration, des personnels de l'établissement, des élus territoriaux et des représentants des parents d'élèves et des élèves, etc.

2. Vote du règlement intérieur de l'école

Pas de modification. Le règlement est approuvé.

3. COVID-19 : protocole sanitaire de l'école, de la cantine et de la garderie, point sur la situation.

Actuellement en niveau 2, depuis la rentrée.

Nous étions redescendus au niveau 1 deux semaines avant les vacances de la Toussaint.

Seul changement : le port du masque pour les enfants. Le niveau 1 permettait plus de liberté dans le brassage. La municipalité à la cantine et à la garderie a préféré maintenir les exigences du niveau 2, ce qui a évité changement et retour en arrière...

4. Les effectifs : constats, prévisions et répartitions

126 élèves ont été comptabilisés lors de la rentrée de septembre. 130 sont aujourd'hui inscrits.

A ce jour, ils se répartissent ainsi :

- en maternelle : 11 TPS (2 présents à la rentrée, puis 2 nouveaux depuis novembre), 13 PS, 13 MS (6 en TPS/PS/MS et 7 en MS/GS) et 19 GS. 56 élèves au total.

- en élémentaire : 11 CP, 19 CE1, 11 CE2, 19 CM1 (10 en CE2/CM1 et 9 en CM1/CM2) et 14 CM2. 74 élèves au total.

Six élèves se trouvent en situation de handicap et bénéficient d'accompagnement humain (AESH, anciennement AVS). Deux AESH encadrent ces enfants. Il manque du personnel.

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022 à transmettre à l'inspection académique ce mois-ci. Baisse d'effectif à prévoir : moins de natalité en 2019 et surtout en 2020 à Roz-Landrieux.

M. le maire nous informe que les premières des vingt-cinq maisons du lotissement « le clos sous Roz » devraient être livrées pour 2023. Par ailleurs, six maisons devraient être construites au lieu-dit « Foligné », ce qui permettrait de compenser la baisse du nombre de naissance.

5. Sécurité : présentation du PPMS et des exercices réalisés.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté permet d'anticiper les différentes crises qui peuvent intervenir dans un établissement scolaire : incendie, tempête, submersion marine, pollution de l'air ou encore intrusion/attentat.

Deux exercices incendie ont eu lieu depuis la rentrée : jeudi 23 septembre à l'école élémentaire et vendredi 24 septembre à l'école maternelle.

Un exercice intrusion a eu lieu le mardi 12 octobre. Il avait pour objectif de faire réagir les enseignants en cas de dispute violente entre le directeur à l'entrée de l'école et un père d'élève agressif. L'exercice a permis de vérifier que certains réflexes étaient bien acquis : fermeture des portes et fenêtres, appel à la gendarmerie, transmission de l'information au sein de l'école.

D'autres exercices seront effectués au cours de l'année : confinement (cause pollution) et incendie.

6. Le REP de Dol-de-Bretagne : présentation de ses actions et de ses moyens.

Taux d'encadrement : 24 élèves par classe pour ouverture.

Dédoublage de la grande section, du CP et du CE1 : deux dédoublements étaient envisagés cette année, pour les GS (18) et pour les CE1 (18), impossible à réaliser faute de locaux.

Heures supplémentaires : 60 heures devraient être consacrées à l'aide aux devoirs pour ce premier trimestre. Quatre enseignant(e)s et deux AVS encadrent ces heures les lundis et jeudis pour 51 élèves qui profitent de ce dispositif.

Le REP de Dol-de-Bretagne disparaîtra l'an prochain. Il sera remplacé par un dispositif appelé Territoire Educatif Rural, dont on ne connaît pas encore précisément toutes les modalités de fonctionnement.

7. Les activités pédagogiques complémentaires (APC).

Elles ont lieu les lundis et mardis de 16h30 à 17h30.

Cinq enseignants réalisent une heure par semaine pour permettre à quinze élèves de combler quelques difficultés passagères.

8. Coopératives scolaires : état des finances.

L'année 2020/2021 se termine avec un bilan positif de 14.725,29€.

Actuellement, 20.988,19€ se trouvent sur les comptes.

L'amicale laïque a fait un chèque de 6300,00€ cette année.

9. Questions diverses.

Une représentante de parents d'élèves demande s'il était possible de laisser les enfants sortir dans la cour durant la garderie après la classe.

Les élus n'y voient pas d'inconvénient, avec les contraintes suivantes : il y a deux personnes à surveiller jusqu'à 17h30, c'est donc possible jusqu'à cette heure. Après, une seule personne surveille, il lui est donc impossible de surveiller à l'intérieur et à l'extérieur en même temps.

Le problème sera traité entre le personnel et les élus dans les jours à venir.

Merci à tous d'avoir participé à ce conseil d'école.

Rendez-vous le vendredi 25 février 2022.